

Le Progrès

Les trésoreries des entreprises régionales en péril

Damien Cartel, le nouveau président de l'Ordre des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes, pousse un cri d'alerte pour évoquer la conjoncture économique de la région. « *Les entreprises en difficulté sont un des quatre axes de mon mandat parce que la situation que l'on prédit depuis de longs mois maintenant est bien réelle, c'est arrivé ! Les chiffres sont catastrophiques* », déplore-t-il. À ce titre, l'expert-comptable ambitionne de poursuivre le travail de ses prédécesseurs, de cultiver le rapprochement avec le tribunal de commerce, les mandataires judiciaires... afin de présenter la profession comme la première porte d'entrée pour toutes les entreprises en difficulté et ainsi permettre de trouver des solutions.

Tribune de Lyon

Damien Cartel : "Je crois en la résilience de notre région"

Le nouveau président de l'Ordre des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes, Damien Cartel, a fait le point sur la conjoncture économique régionale. « *Nous constatons que les défaillances d'entreprises explosent depuis quelques mois. Les chefs d'entreprise sont confrontés à de grandes difficultés conjoncturelles. Cela étant, je crois fortement en la résilience de la région par sa dimension économique, précise-t-il. Leur autre enjeu sera de digitaliser leur organisation. Raison pour laquelle nous faisons de la facture électronique notre priorité, ce qui nous permet aujourd'hui d'être la région la mieux formée de France en la matière.* »

La Vie nouvelle

Vigilance sur les ventes à distance

Depuis le 1^{er} juillet 2021, de nouvelles règles encadrent la TVA pour le commerce de biens vendus aux particuliers entre les États membres de l'Union européenne. Nadège Ginet, expert-comptable en Savoie, prévient des risques liés à cette procédure et précise la complexité des démarches. L'expert-comptable synthétise son argumentaire en rappelant que quatre déclarations sont à déposer selon le cas de figure : « *La déclaration de TVA française, la déclaration OSS UE, la déclaration IOSS et la déclaration de TVA dans un autre État membre en cas d'immatriculation. Toujours est-il qu'un accompagnement par son expert-comptable est nécessaire pour éviter les déconvenues.* »

On parle de nous dans les médias

Tout Lyon

La loi de finances 2024 décryptée

Lundi 15 janvier à Lyon, l'Ordre des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes, le barreau de Lyon et la chambre interdépartementale des notaires (Ain, Rhône, Loire) ont analysé la nouvelle loi de finances 2024. À cette occasion, les trois professions ont balayé les points essentiels à retenir pour les différents profils de contribuables : suppression partielle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés, utilisation d'énergie renouvelable dans les transports, indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation...

Quelques chiffres

De janvier à mars, on dénombre :

✕ **30** articles ou interventions de l'Ordre Aura

✕ **14** médias différents